

V196 Bis

CONSEIL DE PARIS

Conseil de Paris des 13, 14 et 15 juin.

Vœu relatif à la lutte contre le non-recours ^{au RSA} ~~aux droits sociaux~~

Considérant que la lutte contre le non-recours constitue un enjeu fondamental des politiques sociales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;

Considérant le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, et plus particulièrement les mesures destinées à garantir l'accès aux droits.

Considérant qu'en 2015, 114 000 parisiennes et parisiens étaient bénéficiaires des minimas sociaux dont 67 000 du revenu de solidarité active,

Considérant les nombreuses études qui mettent en évidence, sur le plan national, le taux de non recours aux minima sociaux et à l'aide complémentaire santé,

Considérant le vote par notre assemblée de la délibération DASES 129G « Avenant à la convention de gestion du RSA signée avec la CAF pour la mise en œuvre à titre expérimental de la procédure de télérécolement des indus de RSA non encore transférés au Département de Paris » en mai 2016, et l'importance d'inscrire cette démarche dans une politique globale d'accès aux droits,

Sur proposition de l'exécutif, le conseil de Paris émet le vœu que :

- Un partenariat soit noué entre la Ville de Paris et une Université afin que soit conduite à compter d'octobre 2016 une recherche-action permettant d'identifier les caractéristiques parisiennes du non recours aux prestations et droits sociaux, ainsi que les moyens de le prévenir et de le limiter.
- Le cahier des charges de ces travaux fasse l'objet de discussions avec les élus du conseil de Paris associés au suivi du Pacte de lutte contre la grande exclusion

Sperini